

10 ANS DE SAVOIR-FAIRE

Créée en 2004, TR OPTIMA CONSEIL accompagne les enseignes dans le développement de leur réseau.

Nous nous prévalons de concevoir **des dossiers de qualité** pour nos clients, exploitants, propriétaires et promoteurs, répondant au plus près aux aspirations de la Commission Départementale / Nationale d'Aménagement Commercial.

Emprunts d'une **réelle compétence** en matière d'urbanisme commercial et de réglementation, nous assurons un **suivi complet** de votre projet et gérons pour vous les échanges avec les divers interlocuteurs (architectes, Préfectures, Ministère, ...).

Exerçant notre activité à l'échelle nationale, nos services entretiennent avec les différents intervenants administratifs départementaux ou nationaux **de solides liens de confiance**, tissés patiemment durant toutes ces années.

Chacune de nos interventions vous garantit d'une **étude de votre projet sur site** et d'un **suivi administratif** de votre dossier jusqu'à son passage en Commission.

Notre connaissance des enseignes nationales, de leurs dirigeants, de leurs concepts et de leurs propres évolutions en matière de développement durable nous accorde une **plus grande efficacité et réactivité** sur des projets ambitieux, notamment ceux de zones commerciales.

Nous mettons à votre service ces années d'expérience et ces heures passées dans les services des Préfectures.



NOS ENGAGEMENTS

> **Respect des délais**

Nous attachons beaucoup d'importance à la satisfaction client. C'est pourquoi nous nous engageons à réaliser votre dossier CDAC sous 3 à 4 semaines en moyenne, selon vos délais et vos exigences.

> **Confidentialité**

Parce que dans toute relation la confiance est primordiale, chacun de nos mandats inclut une clause de confidentialité vous garantissant la protection de vos données.

> **Approbation en commission**

Notre objectif n°1 est d'obtenir votre autorisation d'exploitation commerciale. Nous nous engageons à concevoir un dossier complet, avec des informations de qualité et actualisées, en conformité avec les exigences de chaque Préfecture.

94 % des dossiers réalisés par nos chargés d'études obtiennent une autorisation d'exploitation commerciale de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

NOS PRESTATIONS

- > DOSSIER **CDAC** Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- > DOSSIER **CNAC** Commission Nationale d'Aménagement Commercial
- > DOSSIER **ESSP** Étude de Sûreté et de Sécurité Publique

Le cœur de métier du cabinet TR OPTIMA CONSEIL est la gestion des autorisations d'exploitations commerciales pour les enseignes nationales ou locales et les promoteurs immobiliers. Elles sont délivrées par les Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC) ou la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC).

Notre équipe est composée de spécialistes en urbanisme commercial, pouvant répondre à toutes vos demandes et interrogations concernant l'implantation de votre enseigne ou d'un futur ensemble commercial.

Que vous soyez indépendant, franchisé, responsable expansion ou encore promoteur immobilier, nous saurons vous proposer un accompagnement personnalisé, adapté à vos besoins et à vos projets.

